NOMMER LE NIVEAU DE FORMATION

Thésaurus concerné: Thésaurus du niveau de formation

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise, le personnel administratif, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Pourquoi nommer le niveau de formation du travailleur ?

Parallèlement aux informations concernant l'emploi et les activités professionnelles visant à identifier les expositions professionnelles actuelles ou antérieurs, le niveau de formation du travailleur peut être renseigné, et sera notamment utile en cas de réorientation professionnelle.

Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité du niveau de formation ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

<u>Tableau 3</u> – Nature des informations concernant l'emploi et les activités professionnelles à colliger dans le DMST

- Diplômes et/ou niveau de formations (antérieures ou en cours).

Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

Descriptif du Thésaurus du niveau de formation

Pour cette nomenclature, le choix des Groupes Thésaurus de Présanse s'est porté sur la nomenclature de référence de l'INSEE. Celle-ci est également utilisée par l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions), ainsi que par la Commission nationale de certification professionnelle.

Outre le niveau de formation en lui-même, ce Thésaurus dispose d'un commentaire explicatif pour chacun des niveaux, qui liste les diplômes ou niveaux d'étude correspondants.

Ce Thésaurus comprend 6 libellés actifs.

Niveaux	Commentaire explicatif
Niveau VI et Vbis	sorties en cours de l ^{er} cycle de l'enseignement secondaire (6° à 3°) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale
Niveau V	sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2 nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première)
Niveau IV	sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat) - abandons des études supérieures sans diplôme
Niveau III	sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)
Niveau II	sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+3 ou 4 (licence, maîtrise, ou équivalent)
Niveau I	sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+4 ou 5 (master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école, etc.)

Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus de référence mais répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour peut être effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus du niveau de formation entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2021 et 2022 » est annexé au présent guide.



Pour information, les mises à jour apportées au Thésaurus de genre entre les versions 2021 et 2022 ont été les suivantes :

Modification de six libellés

